

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 mai 2024

**N° 84/05/2024 : CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME D'ACTIONS 2024 : PARTICIPATION FINANCIERE DU GRAND MONTAUBAN**

*L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mai 2024.*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Jean-Pierre FOISSAC, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Khalid LAABID à Bernard BOUTON, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Laurence PAGES à Annie GUILLOT, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 3**

Mesdames, Monsieur, Sandrine DIAZ, Arnaud HILION, Stéphanie OLIVE.

**Monsieur Jean-François GARRIGUES donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 66 du 24 juin 2015 portant approbation du Contrat Ville 2015 – 2023 du Grand Montauban,

Vu la délibération n° 324/12/2022 portant approbation de l'avenant du Contrat de Ville sur sa prolongation jusqu'au 31/12/2023,

Vu la délibération n° 258/11/2023 autorisant l'organisation d'un appel à projets du contrat de Ville pour l'année 2024 sans prolongation du Contrat de Ville actuel, à compter du 1er décembre 2023 et cela dans l'attente du nouveau contrat de Ville 2024 – 2030,

Le contrat de Ville de Montauban est le cadre unique de mise en œuvre de la politique de la Ville. Ses objectifs visent à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, à améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine, à favoriser l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration et à favoriser l'égalité des chances.

Les territoires concernés sont les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) suivants :

- Médiathèque – Chambord
- Cœur de ville

Un appel à projets a été lancé en novembre 2023 sur la base du contrat de Ville 2015 – 2023 et sa géographie prioritaire (décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014).

L'ensemble des dossiers issus de cet appel à projets a été examiné par les différentes commissions thématiques et validé par le comité de pilotage.

Ainsi, les actions retenues du programme 2024, validées par les partenaires du Contrat de Ville, qui vous sont proposées sont les suivantes :

Tableau 1 : actions portées par les associations

OPERATION	MAITRISE D'OUVRAGE	Budget présenté par l'opérateur	Participation Grand Montauban
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'accès aux droits des personnes en QPV</li> <li>• Traiter et prévenir les violences intrafamiliales</li> <li>• Parcours de prévention des violences sexistes</li> <li>• Lever les freins à l'insertion professionnelle des femmes</li> </ul>	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 82)	129 920 €	21 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numérique inclusif</li> <li>• Médiation sociale</li> <li>• Aide à la mobilité des habitants</li> <li>• Insertion vers l'emploi</li> <li>• GUP</li> <li>• Le jardin des voisins</li> </ul>	Montauban Services	616 758 €	17 000 €

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux droits dans les QPV</li> </ul>	Conseil Départemental de l'Accès au Droit de T&G (CDAD)	26 700 €	5 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le français, un outil d'insertion sociale et professionnelle</li> </ul>	CparLesmo	5 600 €	1 500 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à la scolarité et Réussite éducative des primo-arrivants</li> <li>• Formation linguistique</li> </ul>	Aide aux Familles des Travailleurs Migrants (AFTRAM)	166 500 €	15 500 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vers la réussite éducative</li> </ul>	Aide à une Meilleure Insertion Scolaire et Sociale (AMISS)	151 150 €	7 500 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement à la scolarité</li> <li>• Prévention et accompagnement des sanctions disciplinaires</li> <li>• Prévention des conduites à radicales</li> </ul>	Accompagnement à la Scolarité des Elèves du Centre-ville (ASEC)	140 265 €	11 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme TAPAJ Montauban</li> </ul>	EPICE 82	94 776 €	3 500 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Et si les colos intégraient les parcours éducatifs</li> </ul>	Jeunesse en Plein Air (JPA)	20 000 €	1 250 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Gazette, vitrine partagée des quartiers</li> <li>• L'arbre notre ami dans un quartier propre</li> </ul>	Le Pont des Savoirs	28 228 €	2 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation PSC1</li> <li>• Insertion par le sport</li> </ul>	Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique du T&G (UFOLEP)	18 000 €	1 500 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement socio judiciaire et psychologique des victimes d'infractions pénales</li> </ul>	Aide aux Victimes (AVIR 82)	132 000 €	2 500 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action Insertion et braderie</li> </ul>	INSERVEST	200 150 €	5 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DLA 82</li> </ul>	France Active	10 000 €	3 000 €
		TOTAL	97 250 €

Tableau 2 : actions portées par les services du Grand Montauban – Communauté d'Agglomération

OPERATIONS	COÛT	GMCA BP	FINANCEMENT GMCA Contrat Ville
• Projet de Réussite Educative (Politique de la ville, Laïcité et Santé)	108 753 €	43 253 €	/
• Accompagnement à la scolarité (Centres sociaux)	44 800 €	31 800 €	1 500 €
• Formation premiers secours en santé mentale (PSSM) (Politique de la ville, Laïcité et Santé)	6 550 €	/	2 120 €
• Village santé (Politique de la ville, Laïcité et Santé)	11 000 €	3 000 €	1 250 €
• Le bus du cœur des femmes (Politique de la ville, Laïcité et Santé)	17 000 €	9 000 €	2 000 €
• Sport Insertion (Sports)	22 600 €	15 600 €	/
• Transport des jeunes (Politique de la ville, Laïcité et Santé)	2 000 €	/	1 000 €
• Dispositif Argent de poche (Service jeunesse)	17 360 €	12 460 €	900 €
• Laïcité et Valeurs de la République (Politique de la ville, Laïcité et Santé)	6 950 €	2 500 €	1 700 €
• Entreprendre en QPV (Politique de la ville, Laïcité et Santé)	10 950 €	2 950 €	2 250 €
	TOTAL	120 563 €	12 720 €

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 02 mai 2024,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter les actions retenues du programme 2024 validées par les partenaires du Contrat de Ville,
- accepter de participer au financement des actions 2024, telles que présentées ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'objet de la présente délibération.

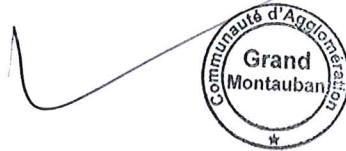
Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 mai 2024

La Présidente,  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Jean-Martial DEJEAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dejean", is written over a horizontal line.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**16 MAI 2024**

De sa publication le :

**16 MAI 2024**